

Présentation au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes Consultation nationale sur la traite des personnes au Canada

Par Casandra Diamond (casandra@bridgenorth.org)

Introduction

J'ai vécu dans la misère et perdu 10 années de ma vie à cause du commerce légal du sexe. Quand j'ai enfin réussi à me libérer, je n'avais plus à craindre d'être victime quotidiennement de violence physique ou sexuelle. Mais la violence est restée. Il m'a fallu plus de dix ans pour me reconstruire et refaire ma vie et, bien que maintenant guérie, je porterai les cicatrices de mes blessures pour le reste de mes jours.

Selon le *Code criminel* du Canada, la traite des personnes s'entend de : « Quiconque recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation [...] ». (paragraphe 279.01(1))

La traite des personnes est indissociable de la prostitution. La majorité des cas de traite des personnes au Canada sont liés au trafic sexuel. Mon vécu, et le vécu de celles que je connais dans l'industrie du sexe et de toutes les jeunes femmes que j'ai encadrées à BridgeNorth démontrent ceci : la légalisation de la prostitution est un moteur pour la traite des personnes. C'est le nœud du problème; en décriminalisant ou en légalisant l'achat de services sexuels, le gouvernement crée un contexte propice à la traite des personnes.

Janice G. Raymond, de la Coalition Against Trafficking in Women International (Coalition internationale contre le trafic des femmes), a présenté 10 arguments contre la légalisation de la prostitution. Son septième argument est plutôt convaincant :

« Avec l'avènement de la prostitution dans des pays qui ont décriminalisé l'industrie du sexe, bon nombre d'hommes, qui ne se risquaient pas à payer des femmes pour des rapports sexuels, considèrent désormais la prostitution comme une chose acceptable. Lorsque les barrières légales disparaissent, les barrières sociales et éthiques font de même et les femmes sont traitées comme des produits sexuels. La légalisation de la prostitution laisse aux futures générations d'hommes et de garçons le message suivant : les femmes sont des produits sexuels et la prostitution est une distraction inoffensive. » [*Traduction*] (Susan Budig)

La LPCPVE : une voix pour les personnes réduites au silence

La loi actuelle, soit la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (la LPCPVE), est révolutionnaire en soi. Suivant l'exemple du très efficace modèle scandinave, elle s'impose actuellement pour illustrer comment le pays peut s'attaquer aux abus contre les plus vulnérables.

La LPCPVE aide à définir l'exploitation afin de traduire en justice tous ceux qui tirent profit de l'esclavage. Grâce à cette loi, le paysage juridique actuel s'avère positif pour les victimes de la traite. Soulignons encore une fois que lorsque la prostitution est sanctionnée, acceptée ou admise, la traite s'épanouit, surtout lorsqu'elle est commercialisée et institutionnalisée. C'est un fait avéré.

La LPCPVE élimine la stigmatisation et la marginalisation autrefois associées aux femmes et aux filles victimes de trafic. Avant les changements législatifs, je ne comprenais pas moi-même la gravité de ma situation. Je ne concevais pas entièrement que j'étais une victime. Je constate le même phénomène chez d'autres femmes qui ont bifurqué vers l'industrie du sexe, par la force des choses ou par contrainte. En plus d'être exploitées et maltraitées, nous nous sentions honteuses et coupables, car c'est sur nous que retombait la faute. La honte et la culpabilité nous suivent encore aujourd'hui. La LPCPVE aide à définir les droits des femmes en tant que citoyennes et à en faire une valeur intrinsèque de la société, donnant aux femmes un moyen d'échapper à la violence. La LPCPVE est un modèle à suivre, car elle soutient toute personne désireuse de s'extirper de l'industrie du sexe, qu'elle y soit entrée par la force des choses, par contrainte ou par choix.

Pour avoir aidé des personnes à quitter graduellement cette industrie, j'ai constaté que grâce à cette loi, il est beaucoup plus facile de repérer les femmes et les filles qui font l'objet de trafic et de leur faire admettre qu'elles sont des victimes et des survivantes. C'est grâce aux termes utilisés et aux mesures juridiques soutenant leur réalité que les victimes arrivent à comprendre qu'elles ont été exploitées, opprimées et vendues, et qu'elles peuvent ensuite s'en sortir. Encore là, c'est primordial, car beaucoup de victimes ne se considèrent pas comme telles et n'ont aucun espoir d'un avenir meilleur : un choix qui n'offre aucune autre option n'en est tout simplement pas un.

Vu son efficacité, la LPCPVE devrait être appliquée à l'échelle du Canada et sa portée élargie de façon à ce qu'on puisse exploiter son plein potentiel.

Dans cette ère de changements, le Canada a l'occasion de créer un précédent pour le reste du monde en menant le combat qui permettra d'enrayer l'esclavage de la planète. S'inspirant de la réussite du modèle suédois en 1999, différents pays ont adopté leur propre version de cette opposition directe à l'exploitation, notamment la Corée du Sud (2004), l'Islande (2008), la Norvège (2009), l'Irlande du Nord (2015), la France (2016), la République d'Irlande (2017). La Finlande y est allée de certaines variations, tandis que l'Italie, Israël et le Luxembourg étudient actuellement cette méthode.

Le monde a commencé à reconnaître l'injustice, c'est-à-dire la traite des personnes, dissimulée au sein de la société actuelle. Le Canada a l'occasion de poursuivre sa lutte exemplaire contre l'exploitation de ses citoyens et visiteurs et de démontrer à tous à quoi ressemble la justice en action. La LPCPVE jette les bases d'un avenir où le Canada sera respecté pour son modèle visionnaire et pour les progrès innovateurs qui mèneront à un monde exempt d'esclavage.

Un autre élément mérite notre attention, et c'est la criminalisation de la victime. Il faut faire une meilleure distinction entre victimisation et liberté de choisir. La loi interdit la vente de services sexuels à des endroits précis, par exemple à proximité des écoles et des garderies. De toute évidence, l'incompréhension persiste : vendre des services sexuels n'est pas nécessairement un choix. Ainsi, des victimes de la traite des personnes risquent d'être accusées pour des actes qu'elles ont été forcées de commettre. Le libellé de nos lois et leur application doivent être clarifiés afin de protéger les personnes qui n'ont pas choisi de vendre des services sexuels, qu'elles en soient arrivées là par contrainte ou par la force des choses.

La prostitution, et par conséquent le trafic humain, touche les plus vulnérables de la société, ceux qui sont déjà désavantagés par leur statut socio-économique, leur vie familiale ou leur appartenance à un groupe minoritaire. Les Autochtones, les femmes, les enfants et les membres de la communauté LGBTQ+ sont représentés de façon disproportionnée au sein de cette industrie au Canada. Aujourd'hui, les gens au pouvoir ont l'occasion de défendre ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire eux-mêmes. C'est pourquoi la loi actuelle, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE), est si essentielle.

Comprendre les réalités de la traite des personnes dans l'industrie du sexe

La vérité est que la misogynie, la violence, le racisme et la pauvreté sont inhérents à l'industrie du sexe, et les femmes sont dévalorisées dans ce contexte. J'ai vu des jeunes filles victimes de trafic être choisies et déplacées de salon de massage en salon de massage, de ville en ville et d'hôtel en hôtel. J'ai vu des femmes couvertes d'ecchymoses, forcées à remplir un quota chaque soir; des femmes enceintes malgré elles qui devenaient ainsi encore plus dépendantes de leur trafiquant. J'ai vu des femmes sans statut n'ayant pas accès aux soins de santé. J'ai vu des trafiquants en quête de proies dans des salons de massage et des clubs de danseuses nues. J'ai vu des trafiquants laisser là leur « harem » le temps d'aller chercher d'autres filles. J'ai vu des jeunes femmes et des filles forcées d'en recruter des nouvelles.

Un client a demandé avec assez d'insistance à une fille que je connaissais s'il pouvait payer un peu plus pour éjaculer sur son visage. Elle a répondu qu'il doit vraiment aimer faire ça régulièrement avec sa petite amie pour en avoir autant envie. Il a répondu : « Non! Je ne lui demanderais jamais de faire ça. » Le plus révélateur n'était pas tant ses mots, mais le ton avec lequel il les a dits. Il était horrifié par l'idée même de faire une telle demande à sa petite amie. Cette fille n'a pas eu droit à la dignité ni au respect qu'il accorde à son amie. Elle était aussi tout à fait consciente que si elle a pu refuser, c'est parce qu'elle était jeune et blanche. D'autres filles ont eu moins de chance.

Alors que je travaillais dans un salon de massage autorisé, j'ai rencontré une jeune femme qui avait alors dans la fin vingtaine. Elle avait un « petit ami » écossais qui était, en réalité, son proxénète. Toute jeune, elle avait été forcée à se prostituer dans des hôtels, des motels, des voitures, etc. Devenue plus âgée, elle avait pris sa « retraite » dans l'industrie du massage. Elle était avec nous depuis environ huit mois lorsqu'elle a soudainement disparu. Après une absence d'environ trois ou quatre mois, elle m'a téléphoné d'un spa pour me dire qu'elle était une « prostituée et qu'elle sortait avec l'un des gérants ». Je lui ai demandé si elle allait bien et la ligne a coupé. Environ trois semaines plus tard, elle est revenue au spa. Après un de ses quarts de travail, son proxénète l'avait surprise dans un hôtel en compagnie d'un ami du gérant. On l'a traînée devant la « cour des proxénètes », où elle a été « reconnue coupable d'une infraction contre son proxénète qui mérite une punition sérieuse ». On lui a enlevé son fils, on l'a enfermée dans une pièce et on lui a cassé la jambe. Au début, elle n'était nourrie qu'occasionnellement et elle a subi des humiliations et des bassesses dignes des celles réservées aux prisonniers de guerre. Elle a tenté de retourner au spa, mais on l'en a empêchée, de peur qu'elle dénonce un des gérants. Je ne l'ai jamais revue. Elle n'a jamais pensé que les autorités auraient pu l'aider. Personne n'avait jamais dit que les gens dans sa situation pouvaient demander de l'aide aux autorités. Sa vie n'avait aucune valeur et personne ne se souciait d'elle.

Les recherches menées par Melissa Farley sur les prostituées à Vancouver démontrent que 75 % d'entre elles avaient été victimes de la violence associée à la prostitution : elles avaient été poignardées et battues, et subi des commotions et des fractures. En outre, 60 % d'entre elles avaient été violées au moins cinq fois. Les répercussions sont nombreuses : idées suicidaires et tentatives de suicide, toxicomanie, faible estime de soi, colère, état de stress post-traumatique, maladies et infections transmissibles sexuellement, malnutrition, manque d'hygiène, malaises physiques et perte de motivation. Une étude menée sur la prostitution à Vancouver rapporte que 36 % des prostituées sont la cible de tentatives de meurtre (Cler-Cunningham et Christenson, 2001). Tout cela fait en sorte que la prostitution est la forme de travail la plus dangereuse dans la société d'aujourd'hui, l'incidence de blessures étant plus élevée dans ce domaine que dans les secteurs à haut risque comme les forces armées, la lutte contre les incendies, la foresterie et l'exploitation minière. N'oubliez pas que la traite des personnes à des fins sexuelles se passe dans le cadre de la prostitution, alors toutes ces affirmations s'appliquent aux victimes du commerce d'êtres humains.

Aujourd'hui, je suis en mesure de défendre les droits de toutes celles qui demeurent en état d'esclavage comme je l'ai été. La route n'a pas été facile pour moi, et elle ne l'est pour aucune d'elles. Je travaille avec des gens qui se battent toute leur vie pour se remettre des conséquences de l'exploitation dont ils ont été victimes. Ces conséquences peuvent notamment prendre la forme de dépendances diverses, de traumatismes et de peurs associées aux traumatismes, d'abandon, de relations abusives, de rêves abandonnés. Notre existence est chamboulée, notre vie familiale aussi, et ces bouleversements laissent des marques indélébiles.

Prochaines étapes

Le problème de la traite des personnes au Canada repose sur un principe économique bien simple : l'offre et la demande. La culture de l'hypersexualisation réduit les femmes et les jeunes filles à de simples objets sexuels et contribue grandement à la demande en ce qui a trait à l'achat et à la vente de personnes comme objets de gratification sexuelle. C'est cette demande qui dirige le marché et qui pousse les trafiquants à exploiter femmes, filles, hommes et garçons. Les trafiquants voient l'industrie comme un commerce lucratif à faible risque, où les revenus s'élèvent en moyenne à 280 000 \$ par année par personne victime de traite.

(http://www.canadianwomen.org/sites/canadianwomen.org/files/CWF-TraffickingReport-Main-FR-Dec_17.pdf) Parce qu'elle est très rentable, la traite des personnes continue de prospérer. Ce crime doit être éliminé à la source, soit la demande.

Voici un tableau affichant les renseignements recueillis dans *The Chicago Alliance Against Sexual Exploitation*. Les auteurs ont questionné 110 hommes qui ont acheté des services sexuels dans la région de Chicago et leur ont demandé quelles mesures pourraient être prises pour dissuader les gens d'acheter les services sexuels d'une personne exploitée.

Conséquences potentielles	Pourcentage de sujets interrogés
Photo et/ou nom dans le journal local	87 %
Peine d'emprisonnement	83 %
Photo et/ou nom sur un tableau d'affichage	83 %
Photo et/ou nom sur Internet**	82 %
Lettre envoyée à la famille l'informant que vous avez été arrêté pour avoir sollicité les services d'une prostituée	79 %
Suspension du permis de conduire	76 %
Peine criminelle plus sévère en général	75 %
Saisie de la voiture**	70 %
Amende plus élevée (plus de 1 000 \$)	68 %
Travaux communautaires	58 %
Obligation d'assister à des cours destinés aux clients de services sexuels	41 %

Notez que 87 % des personnes interrogées affirment que la publication de leurs renseignements serait un moyen de dissuasion suffisant pour les empêcher de récidiver. Il s'agit là d'une lueur d'espoir en vue de l'abolition de ce marché lucratif. Cela démontre également que la plupart des clients ont honte et sont conscients du mal qu'ils peuvent faire. Beaucoup admettent que les femmes dont ils achètent les services sexuels sont fort probablement des victimes de la traite.

([https://www.rapereliefshelter.bc.ca/sites/default/files/imce/Deconstructing_the_Demand_For_Prostitution%20\(3\).pdf](https://www.rapereliefshelter.bc.ca/sites/default/files/imce/Deconstructing_the_Demand_For_Prostitution%20(3).pdf)) (en anglais seulement)

Il faut s'attaquer à cette demande. Sans elle, l'exploitation sexuelle perd sa raison d'être, puisqu'il n'y aurait plus ce marché lucratif pour les trafiquants. Comme le montre le tableau, plusieurs répondants sont d'avis qu'une peine d'emprisonnement serait un bon moyen de dissuasion. On peut en déduire que la criminalisation de l'achat de services sexuels est une façon efficace de s'attaquer à la demande.

Certains avancent que criminaliser l'achat de services sexuels créerait un marché clandestin où il serait encore plus difficile d'obtenir de l'aide. À cette idée fautive, S.M. Berg a une réplique qui s'avère très convaincante (extraite de l'étude de Melissa Farley) :

« Fonder des politiques publiques sur la menace d'une hausse de la violence dans un milieu déjà très violent n'est pas une façon de fonctionner pour une société civile. Par ailleurs, non seulement la légalisation n'a pas mis fin à la violence à l'encontre des personnes prostituées, mais elle a aussi fait en sorte qu'il est encore plus difficile pour les victimes de 'prouver' qu'elles y ont été forcées. Elle a également mené à une augmentation générale du nombre de personnes en cause dans l'industrie du sexe. On se retrouve ainsi avec plus victimes et pas moins de violence. » [Traduction]

Un autre domaine est en grand besoin de changement : le système qui autorise les salons de massage et les spas holistiques dont le but est d'offrir des services de massage à saveur érotique. Ce permis, en fait, ne légalise pas les actes sexuels. Toutefois, Bruce Robertson, directeur des services de délivrance de permis de la ville de Toronto n'a pas tort quand, parlant des permis holistiques, il affirme que : « Tout bien réfléchi, une porte s'est ouverte, et les gens se cachent derrière. Les activités illégales dans des locaux autorisés et non autorisés ont pris de l'ampleur à Toronto et confirment que l'approche de la ville ne fonctionne pas. » [Traduction] (Peter Kuitenbrouwer et Natalie Alcoba, 2011). La réalité est que les femmes travaillant dans cette industrie, que ce soit des salons de massage ou des installations holistiques, sont en fait contraintes ou forcées d'accomplir des actes sexuels. L'industrie autorisée du massage sert de façade à la prostitution, qu'on perçoit alors comme légale. « Il est plus facile de dissimuler la traite des personnes dans un pays où d'autres formes de prostitution sont légales. » (Kvinnofronten).

Selon mon expérience personnelle, ces salons autorisés sont de simples bordels déguisés. C'est ce type de permis qui a poussé certains à croire qu'ils avaient tous les droits face à mon corps, et que je n'en avais moi-même aucun. J'ai été témoin d'actes odieux commis contre mes semblables. Deux filles avec qui j'ai travaillé ont été assassinées, d'autres se sont suicidées et certaines ont fait une surdose. Les viols et les agressions sexuelles sont monnaie courante.

Les salons autorisés annoncent des services de massage en vitrine, mais ils vendent en réalité des services sexuels. Ce pignon sur rue rend les activités légales et illégales beaucoup plus accessibles. N'importe qui peut en croiser chaque jour sur le chemin du travail. L'accessibilité accroît la demande, et c'est ainsi qu'on recrute plus de filles et de femmes dans l'industrie. Une demande accrue entraîne une offre accrue. Et c'est en faisant la traite des personnes qu'on peut rapidement répondre à la demande.

Le racisme est endémique dans cette industrie, certaines femmes n'étant pas considérées comme étant aussi « désirables » que d'autres. Les exploitants de salons affirment que les femmes de couleur, autochtones ou plus âgées sont considérées comme moins désirables. Pour concurrencer avec leurs collègues « blanches », elles doivent faire plus pour moins. Elles doivent exiger des frais moindres pour le même service ou être disposées à en faire plus pour obtenir des clients, tout en respectant le même quota que les autres filles travaillant au salon.

Les femmes et les filles qui travaillent dans un salon de massage autorisé sont constamment exposées à de la violence, tant aux mains de leurs clients qu'aux mains des propriétaires et gérants de l'établissement. La violence fait tellement partie de leur vie que les femmes s'attendent à subir des blessures physiques pour satisfaire les désirs ou les souhaits des clients. Pour elles, une journée sans trop de violence est une bonne journée de travail. On leur donne des gifles, des coups de poing; on les mord, les étrangle, et on leur crache dessus. Et cette liste est loin d'être exhaustive.

Le système de délivrance de permis est en conflit direct avec nos lois actuelles. Il normalise la violence et l'objectification sexuelle. Il légitime le racisme, la misogynie et les abus. Il permet aux proxénètes et aux trafiquants de faire des profits sur le dos de leurs victimes, et signale aux exploiters que le Canada est ouvert au commerce. Puisque le système de délivrance de permis sert de paravent au crime organisé et aux abus répétés, il est fortement suggéré au gouvernement de revoir la législation s'il veut mettre fin à la criminalité qui se cache derrière ces façades.

Pour mettre un terme au règne de cette culture qui valide entre autres l'objectification des femmes, l'éducation est fondamentale. Le gouvernement doit s'efforcer de mettre en place une méthode pour enseigner aux jeunes garçons de quelle manière la prostitution cause du tort aux victimes, mais aussi à eux-mêmes, à leur sexualité et à leurs futures relations. Il faut faire comprendre aux jeunes les vraies répercussions de l'industrie afin qu'ils n'aient pas l'impression que l'exploitation sexuelle est acceptable ou normale.

En outre, le gouvernement doit déployer davantage d'efforts pour viser les personnes qui profitent de l'exploitation des victimes. Lorsqu'un tiers est mentionné, on suppose qu'il s'agit d'un gérant, d'un chauffeur ou d'un gardien de sécurité pour la femme, présent à la demande de celle-ci pour parler en son nom ou la protéger. Des recherches approfondies et l'expérience de nombreuses survivantes contredisent cette affirmation, la réalité étant que ces tiers sont les trafiquants qui profitent des abus, de la pauvreté et de la situation de la femme. Mes amies et contacts de l'industrie conviennent qu'elles ne souhaiteraient pas travailler avec un tiers même s'il avait leurs intérêts à cœur, car il faudrait partager les bénéfices avec quelqu'un d'autre. La preuve démontre que les tiers sont de nature exploitante et conservent souvent la totalité des profits de la victime, tout en employant des techniques abusives sur les plans physique et physiologique pour les empêcher de quitter l'industrie. Le gouvernement devrait adopter des mesures pour criminaliser toute personne susceptible de profiter de la vente des services sexuels des personnes exploitées.

En conclusion, l'approbation sous quelque forme que ce soit par la société de la traite des personnes et de l'exploitation sexuelle constitue une menace. Il va sans dire que l'esclavage sous toute forme avilit la valeur d'un être humain et fait obstacle aux droits et libertés fondamentaux et à la sécurité des citoyens et des visiteurs de ce pays. Le Canada a la possibilité de faire un pas dans la bonne direction. Nous le pressons de poursuivre la mise en application de la LPCPVE et de tendre vers un avenir encore meilleur grâce à la mise en place d'une version canadienne du modèle nordique pour aider à lutter contre l'exploitation sexuelle dès maintenant.

Recommandations pour l'étude sur la traite des personnes au Canada

1. Reconnaître et valoriser les services de soutien par les pairs. C'est ce qui est le plus demandé par les victimes de la traite et d'autres personnes qui souhaitent s'en tirer. Les programmes entre pairs requièrent une base de financement et doivent demeurer neutres au sein du système de justice.
2. Renforcer les lois actuelles sur la prostitution et la LPCPVE, qui dénoncent la demande de services sexuels rémunérés, réduisant ainsi l'offre et la vente de services sexuels, et par conséquent la traite des personnes.
3. Revoir et renouveler le plan d'action national. En ce moment, le manque de cohérence dans l'ensemble du pays vient exacerber le problème, et les trafiquants en profitent.
 - a. Il serait nécessaire d'établir une ligne téléphonique nationale de crise 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 très publicisée et accessible qui renvoie à des services dans l'ensemble du Canada, et élaborer un système permettant de recueillir des renseignements fiables fondés sur des données probantes sur l'incidence de la traite de personnes au Canada.
 - b. Les organismes non gouvernementaux qui aident les victimes de la traite de personnes devraient avoir accès à des fonds qui leur permettraient de répondre aux besoins des victimes et des survivantes.
4. Assurer une cohérence nationale en coordonnant la délivrance des permis et les différents ordres de gouvernement. Cette responsabilité ne peut être déléguée qu'aux municipalités. Les incohérences dans l'ensemble du pays amplifient les problèmes.
5. Procéder à une étude approfondie sur les installations autorisées à l'échelle nationale. Tolérer le statu quo et continuer de délivrer des permis relève de l'irresponsabilité et de la négligence. Voici quelques facteurs importants à prendre en compte :
 - a. Examiner soigneusement le processus de demande de permis de propriétaire ou d'exploitant et prévoir la révocation du permis en cas d'infraction.
 - b. Mettre en place une formation complète des titulaires de permis pour les informer de leurs droits et des options qui s'offrent à eux.
 - c. Former des équipes d'inspection multidisciplinaires comprenant des femmes de l'industrie survivantes ou expérimentées, ainsi que des travailleurs sociaux.
 - d. Faire en sorte que le permis soit valide dans n'importe quel établissement, de sorte que les femmes puissent trouver du travail ailleurs si elles sont coincées dans un spa plus violent.
6. Offrir des services plus complets afin que les victimes de la traite des personnes sachent qu'il leur est possible de s'extirper du milieu. Voici quelques-unes des grandes lacunes :
 - a. Besoins en matière de logement.
 - i. Un refuge de première étape est essentiel. Il n'existe actuellement aucune option véritable à cet égard.

- ii. Les logements de transition doivent être sécuritaires et plus accessibles.
 - iii. Le personnel spécial en matière de logement prioritaire devra être formé rapidement sur les nouvelles politiques, lesquelles incluent maintenant les victimes de la traite des personnes.
 - b. Mettre en place des services de soutien thérapeutique et de counseling traumatologique éclairé ainsi que des options de guérison pour les survivantes, y compris des services adaptés à leur culture comme des pavillons de ressourcement, afin de les aider à retrouver foi en leur valeur personnelle. Investir dans des cours d'apprentissage de la vie en société comme l'établissement d'un budget, la gestion du stress, la suppression des tatouages, les services de toxicomanie, etc.
 - c. Offrir aux victimes de l'aide, des traducteurs, des services juridiques, un permis de séjour temporaire.
7. Offrir davantage de formation aux responsables de l'application de la loi, aux procureurs de la Couronne et aux juges pour accroître leurs connaissances sur les préjudices et les répercussions à long terme de ce crime. Les lois doivent être mises en œuvre de façon uniforme dans tout le pays pour obtenir plus de condamnations.
8. Annuler les condamnations antérieures pour prostitution et pour d'autres crimes connexes.
9. Lancer de vastes campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'échelle du pays dans le but de changer les perceptions, les attitudes et les normes de la population à propos de la prostitution et du commerce d'êtres humains.
10. Adopter des mesures dynamiques pour lutter contre l'offre et la demande, par exemple :
- a. refuser la délivrance de permis ou la légalisation, lesquelles nourrissent la demande;
 - b. éduquer les jeunes sur les réalités du commerce d'êtres humains et leur apprendre que l'exploitation est inacceptable, particulièrement dans le domaine de la prostitution;
 - c. offrir et promouvoir des programmes d'éducation et des solutions de rechange à l'intention des gangs de jeunes impliqués et des écoles qui dévalorisent la culture du proxénétisme et humanisent les victimes.
11. Adopter des mesures plus rigoureuses afin de dissuader réellement l'achat de services sexuels, et appliquer des conséquences plus sévères pour ceux qui achètent des enfants : peines d'emprisonnement, amendes salées, publication du nom dans le journal local, suspension du permis de conduire.

Sources :

Susan Budig. « Prostitution: Should it Remain a Crime? » *Daily Planet*

Melissa Farley, « Risks of Prostitution: When the Person is the Product », *2018 Prostitution Research and Education*. www.prostitutionresearch.com

Rachel Durchslag. « Deconstructing The Demand for Prostitution: Preliminary Insights From Interviews With Chicago Men Who Purchase Sex » *Chicago Alliance Against Sexual Exploitation*.
Extraits de : www.rapereliefshelter.bc.ca

Samantha Berg. « Frequently Asked Questions About Prostitution » www.genderberg.com

Peter Kuitenbrouwer et Natalie Alcoba. « Behind the sign: Investigating the growing number of erotic massage centres in Toronto », *National Post Staff* | 7 mai 2011

« Speaking of Prostitution: Arguments and Counterarguments. » Un ensemble d'arguments proposé par Kvinnofronten

Remerciements

L'auteure remercie sincèrement M^{me} Gioia Stover et M^{me} Lara Whatley pour leur contribution à la préparation de ce mémoire.